

Procédure à suivre en cas de suspicion

- Alerter votre DDPP
- Prélever un échantillon (adultes, larves et œufs) et le placer dans un récipient bien fermé contenant si possible de l'alcool à 70 %
- Prendre si possible des photos, adultes, larves, œufs
- Enregistrer les commémoratifs (nom de l'apiculteur concerné / adresse / emplacement du rucher (si possible géopositionnement), date du prélèvement, nb ruches concernées si plusieurs)
- Tuer les coléoptères en les mettant au congélateurs une nuit ou dans l'alcool à 70 %
- Envoyer (avec accord DDPP) l'échantillon au LRUE (laboratoire de référence de l'Union européenne dans le domaine de la santé des abeilles) :

ANSES Sophia Antipolis
LRUE – santé des abeilles
Les Templiers, 105 rue des Chappes
BP 111, 06902 Sophia Antipolis Cedex